

NOUS ACCUEILLONS DES PERSONNES FRAGILES, ENSEMBLE, PROTÉGEONS-LES DU COVID-19

CONDITIONS D'ACCÈS



UN CERTIFICAT
DE VACCINATION
(avec schéma
vaccinal complet)

ou



UNE PREUVE
DE RÉTABLISSEMENT:
TEST POSITIF de plus
de 11 jours et moins
de 6 mois (RT-PCR
ou antigénique)

OU



UNE PREUVE D'UN TEST NÉGATIF de moins de 48 h (RT-PCR ou antigénique)

LE PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE

(sauf en cas d'urgence), pour les patients accueillis en soins programmés, leurs accompagnants et les visiteurs.*

La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'établissement en cas de non-respect de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire.

^{*} Pour les personnes de plus de 18 ans à partir du 09/08/21 et de 12 à 17 ans à partir du 30/09/21.

